

CONCRETEMENT CELA DONNE LES EVOLUTIONS SUIVANTES



	1h	1/2 journée	1 journée
METHODE LOI 82			
Application théorique (quotient)	0.00625	0.020	0.033333333
Exemple salaire brut = 2000	12,50 €	40,00 €	66,67 €
METHODE ACTUELLE VNF			
Application théorique (quotient)	0.006593	0.0231	0.046146747
Exemple salaire brut = 2000	13,19 €	46,15 €	92,29 €



En revanche, une absence de 2h induira un retrait d'une demi-journée mais n'aura pas d'impact sur le compteur-temps du salarié.

I – Procès-verbaux

Néant

II – Echanges sur le projet de règlement intérieur (RI) du CSA Local

La CFDT-VNF a indiqué que le siège a une spécificité par rapport aux DT : il ne comptabilise pas d'agents de maintenance et d'exploitation parmi ses effectifs. Dans un souci de cohérence, la CFDT-VNF a demandé que tous les amendements portés et validés en CSA Central soient repris et déclinés dans le RI local, tout en adoptant les spécificités du siège.

La Direction a précisé que la version présentée en séance découle du projet de RI du CSA Central et prend en compte les amendements qui ont été validés à ce stade. Dans l'attente de la validation du RI en CSA central, la Direction a accepté de reporter la présentation du RI du siège lors de la prochaine réunion.

III – Consultation portant sur la fermeture ponctuelle du Siège en 2023

Cette année, la Direction propose de fermer ponctuellement l'établissement 2 jours : les 19 mai et 14 août 2023. Pour les salariés privés, l'outil de gestion des temps sera paramétré par le positionnement de 2 jours de "pont". Pour les agents de droit public, 2 jours de RTT seront positionnés par défaut. Une information sera transmise pour annoncer la fermeture des sites aux différents prestataires extérieurs.

La CFDT-VNF demande, par homogénéité des personnels publics / privés et dans le cadre d'un système juste et équitable, l'octroi de 2 ASA pour les agents publics afin de couvrir ces jours d'absence.

Par ailleurs, **la CFDT-VNF** a relevé que l’outil Octave indique de ne pas poser pour le moment les jours “pont” et s’interroge sur le traitement des demandes d’absence qui auraient déjà été posées.

La Direction a répondu que ces personnes concernées ont été contactées individuellement et que l’anomalie a été rectifiée. La communication sur l’octroi des jours de pont sera faite très prochainement

MISE AU VOTE APRES UNE SUSPENSION DE SEANCE – VALIDATION DES 2 JOURS DE FERMETURE PONCTUELLE DU SIEGE :

1 abstention compte tenu de l’absence de mode alternatif pour les fonctionnaires

6 votes pour

IV – Points divers

La Direction a souhaité faire un point d’information sur la publication du poste qui était occupé par François FONTAINE (Chargé de mission défense et sécurité - Division gouvernance sûreté défense). Ce poste sera rattaché directement à la Direction générale et non plus à la DJEF.

La CFDT-VNF a demandé si cette modification d’organisation fera l’objet d’une consultation lors d’une prochaine réunion et demande si les marchés liés à ce poste vont être rattaché à la Direction générale.

La Direction a indiqué que la fonction d’officier de sécurité pour l’établissement ne nécessite pas de reprendre cette partie.

La CFDT-VNF n’a pas émis d’opposition sur le rattachement de ce poste, ni sur le lancement de sa publication, mais a souhaité que ce point soit présenté officiellement en CSA Local sur la base d’un bilan.

La Direction s’est engagée à présenter un point de consultation sur la nouvelle organisation de la division gouvernance sûreté défense.

Par ailleurs, **la CFDT-VNF** a demandé un point sur la programmation des travaux en cours et à venir (le calendrier et les sujets).